Conseil municipal du 23 mai 2019

<u>Participants</u>: René Mouysset, Franck Chincholle, Clément Chauchard, Philippe Couderc, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry,

<u>Absents</u>: Isabelle Viguier, Séverine Véquaud, Jean-Christophe Coupat,.

Délibération 1 : Convention de mise à disposition de terrains à la communauté de communes du Pays Ségali

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition de biens communaux à l'intercommunalité pour inclure les nouveaux terrains communaux de l'aire de la gazonne tels que suit :

Section B, numéros: 577, 586, 588, 589, 593, 594, 595, 596, 557, 549;

Section F, numéros : 941, 972, 946, 829, 1017 et 975 pour partie (sont exclus de la mise à disposition les 2 bâtiments et leurs abords directs présents sur cette parcelle, ainsi que l'intégralité du terrain de foot).

Les autres articles de la convention initiale restant inchangés.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant à la convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision.

Délibération 2 : Convention de groupement de commande pour les panneaux de la signalétique locale

Le Pays Ségali Communauté a constitué avec les Communes membres, un groupement de commande en vue de la passation d'un marché pour la fourniture des panneaux de signalisation d'information Locale.

Les communes s'engagent à payer la part des prestations qui leur reviennent (panneaux indiquant des lieux ou des services de compétence communale), après validation en commun des commandes d'ensembles à installer.

A la charge de la communauté de communes : les mâts, la pose des mâts et les panneaux et autres éléments types RIS qui relèvent de ses compétences.

Il sera proposé également aux entreprises souhaitant être signalées – dans le respect du règlement de la SIL – des conventions de participation au financement des panneaux qui les concernent.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter cette convention de groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la convention de groupement de commande avec les Communes membres de Pays Ségali Communauté, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération 3 : Demande d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose la demande d'occupation du domaine public déposée par Monsieur Adrien Defert qui demande l'autorisation d'occuper 7 m2 devant sa boutique située rue Notre-Dame pour l'installation de tables, de chaises et d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Adrien DEFERT à utiliser le domaine public conformément à sa demande sous réserve que cette terrasse ne déborde pas sur la bande de

roulement, n'entrave pas la circulation de la rue Notre Dame et respecte la Charte de qualité adoptée par le Conseil Municipal le 13/01/2006.

Monsieur Adrien DEFERT devra s'acquitter de la taxe, droit de place, pour les terrasses installées sur le domaine public.

Délibération 4 : adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron (SIEDA), pour l'entretien des installations d'éclairage public – période 2020/2023.

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron – SIEDAa décidé de proposer aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties dans quatre domaines d'interventions distincts :

- 1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune
- 2-Renouvellement des luminaires obsolètes
- 3-Réduction de la pollution lumineuse suppression luminaires type boule
- 4-Optimisation énergétique des équipements d'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA et d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Délibération 4 : Création poste saisonnier

Pendant la saison estivale, il est nécessaire de nettoyer la place des arcades le samedi matin, suite aux marchés de Pays du vendredi soir. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique saisonnier pour remplir ce rôle durant les mois de juillet et Août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'agent technique saisonnier pour les mois de juillet et août.

Questions diverses

Information travaux voirie :

Des travaux (assainissement – curage de fossés et revêtement de chaussée) vont être réalisés sur :

- La voie communale 18 « Rébintin »
 - Du carrefour de la RD 997 au Carrefour de la VC 201 longueur 800 m
- Le chemin rural de Jouels du carrefour de la RD 997 au dernier lot du lotissement de la Peyrade – longueur 150 m
- La rue Saint-Christophe de Sauveterre de Rouergue longueur 40 m
- La rue de la Tour de Sauveterre de Rouergue longueur 60 m.

Des travaux d'entretien au point à temps seront réalisés courant septembre.

Il est demandé à chaque habitant de signaler à la mairie des dégradations de chaussées rencontrées sur le terrain.

Il est prévu de déraser une bosse près de la maison de retraite.

- Le pont bascule de Jouels est en fonctionnement. Des panneaux directionnels seront apposés pour l'information de tous.
- Terrain de tennis de la commune de Sauveterre : un devis a été demandé pour la réfection du terrain.
- Projet antenne relais Orange : il ne sera pas créé de nouvelle entrée/sortie de la parcelle, l'existante sera améliorée.
- La commission « Vie associative et culturelle » s'est réunie le 22 mai. Une réunion des associations de la commune est prévue le 6 juin à 20h30 à la salle des fêtes de Jouels.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 27 juin 2019 à 20h30.